

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Par délibération n°23/6-023 du 03 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé les modalités de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

**La Mise à disposition se déroulera du lundi 04 décembre 2023 jusqu'au vendredi 12 janvier 2024 inclus à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis**  
(aux jours et heures habituels d'ouverture de l'administration).

Ce dossier sera consultable :

- En version papier, à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis aux jours et heures habituels d'ouverture de l'administration (exceptés les samedis, dimanches et jours fériés) ;
- Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- Sur la version papier du registre d'observations à feuillets non mobiles, paginés et paraphés par l'Adjoint délégué à l'Aménagement ;
- En les adressant par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Denis,  
Direction Aménagement Urbanisme Patrimoine Historique et Artistique,  
2 rue de Paris  
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9  
À l'attention de Madame La Maire.**

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [miseadisposition.plu@saintdenis.re](mailto:miseadisposition.plu@saintdenis.re)

A l'issue de la mise à disposition au public, le projet de modification simplifiée n°8, éventuellement, amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées (P.P.A.) et des observations du public, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

L'Adjoint Délégué

Jacques **OWINSKY**

